

Clinique sur le contrôle des mauvaises herbes en pépinière

20 mars 2018, Saint-Hyacinthe



L'impact négatif des mauvaises herbes sur la qualité de la production en champ et en contenants.



Comment prévenir leur émergence?



Les principales adventices rencontrées en pépinière, leurs modes de propagation ; apprendre à les identifier.



Les méthodes de contrôle : approche culturale, mécanique, chimique. Calibration d'un pulvérisateur pour herbicides.

Formulaire d'inscription



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Contrôle des mauvaises herbes en pépinière

Nom des participants par entreprise

	Membre de l'IQDHO	Non-Membre	Montant
_____	134 \$	159 \$	_____ \$
_____	134 \$	159 \$	_____ \$
_____	134 \$	159 \$	_____ \$

Nom de l'entreprise : _____ Sous-total : _____ \$
 Adresse : _____ T.P.S. : _____ \$
 Ville : _____ T.V.Q. : _____ \$
 Code postal : _____ **Total :** _____ \$

Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____
 N° de carte de crédit : _____
 Nom du détenteur : _____
 Signature : _____

Pour renseignements et inscription : IQDHO
 3230, rue Sicotte, E-307, Saint-Hyacinthe QC J2S 2M2
 Téléphone : 450 778-6514 • Télécopieur : 450 778-6537
 Courriel : info@iqdho.com

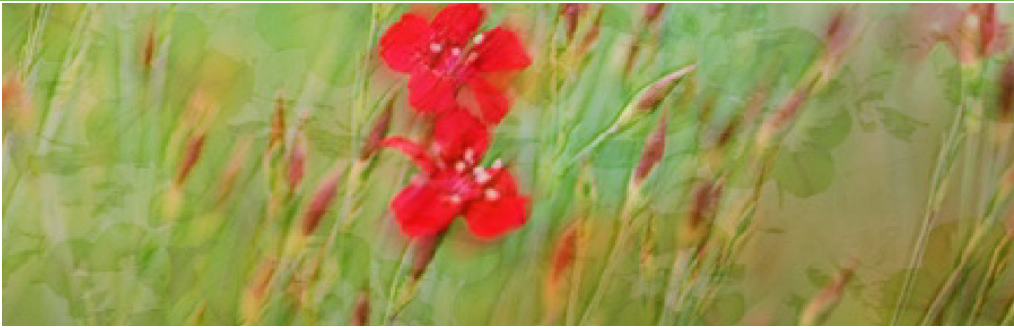
Mode de paiement : Visa / MasterCard
 Chèque à l'ordre de l'IQDHO, daté du jour de l'envoi.

Date d'expiration : _____ / _____

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU VERSO

Rév.: 09/11/17





MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 1 semaine avant l'activité

Paiement : Compléter et retourner le formulaire d'inscription avec votre chèque fait à l'ordre de l'IQDHO au plus tard une semaine avant l'activité.

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Les inscriptions ne sont enregistrées que sur réception du paiement total.

Notez cependant que les membres de l'IQDHO pourront, s'ils le désirent, être facturés.

Des frais d'administration de 1,5 % par mois seront chargés après 30 jours.

Les frais d'inscription n'incluent pas les repas.

Politique d'annulation et de remboursement

L'IQDHO se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Vous recevrez une confirmation par courriel ou télécopieur 7 à 10 jours avant l'activité.

En cas d'annulation d'une activité par l'IQDHO, les personnes inscrites sont entièrement remboursées.

Si une activité doit être reportée et que la personne ne peut participer au cours à cause du changement de date, elle sera entièrement remboursée.

Si une personne annule son inscription après la date limite d'inscription, elle ne sera pas remboursée.

Substitution : Le remplacement d'un participant par un autre participant est possible.

Si vous êtes inscrits et que vous ne pouvez pas vous présenter, le cahier du participant ou les notes de cours vous seront acheminés.

Pour renseignements :

IQDHO

3230, rue Sicotte, E-307

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 CANADA

Tél. : 450 778-6514

Télé. : 450 778-6537

Courriel : info@iqdho.com

WWW.IQDHO.COM